

AVIS PUBLIC

RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 02-0122 CONCERNANT L'ORGANISATION DU TRANSPORT COLLECTIF ET DU TRANSPORT ADAPTÉ DE PERSONNES DANS LA MRC BROME-MISSISQUOI

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ qu'à sa séance ordinaire tenue le 18 janvier 2022 à 19h30 par téléconférence, le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi a déposé un avis de motion, ainsi qu'un premier projet de règlement afin d'adopter, lors d'une séance subséquente, le *Règlement 02-0122 concernant l'organisation du transport collectif et du transport adapté de personnes dans la MRC Brome-Missisquoi*, lequel abrogera et remplacera tous règlements antérieurs portant sur l'organisation du transport collectif et du transport adapté de personnes dans la MRC Brome-Missisquoi.

En somme, le projet de règlement numéro 02-0122 vise deux objectifs principaux :

- Prévoir l'organisation du transport collectif et du transport adapté de personnes dans la MRC Brome-Missisquoi;
- Décrire de façon sommaire les services offerts.

Le projet de règlement vise également à intégrer les politiques de service pour le transport adapté et collectif.

Sous toutes réserves, ce projet de règlement sera adopté le 15 mars 2022. Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit projet en s'adressant à la MRC Brome-Missisquoi.

Ce projet de règlement peut être consulté par toute personne sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante: https://mrcbm.qc.ca/fr/docu_reglement.php. Toute personne intéressée pourra également prendre connaissance dudit projet de règlement au bureau de la MRC situé au 749 rue Principale à Cowansville lors de la réouverture des bureaux au public, et ce, durant les heures d'ouverture. Toute personne peut également communiquer avec le soussigné au 450-266-4900, poste 278 ou par courriel au dlegrand@mrcbm.qc.ca afin de convenir d'autres modalités de consultation.

DONNÉ à COWANSVILLE ce neuvième (9^e) jour de février de l'année DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022).

Le greffier,

David Legrand, avocat